

<https://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1366>



Communiqué intersyndical des sections SUD - CGT - FO de Gennevilliers sur les Brigades

REP+



- PRIMAIRE
 - Remplacement
- Date de mise en ligne : mardi 6 octobre 2015

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons été alertés par nos collègues brigades REP + exerçant dans le réseau du collège Guy Môquet à propos de leur affectation.

En début juillet, à l'issue du deuxième mouvement, les brigades REP + étaient rattachés à des écoles hors du réseau et même de la circonscription.

Quelle ne fut pas la surprise de nos collègues de constater, à la rentrée, que leur école de rattachement avait changé. Nos collègues sont désormais tous affectés dans une école du réseau, école dans laquelle ils effectuent tout ou partie de leurs remplacements. Cela signifie que leur droit à l'ISSR est dans le cas le moins mauvais, amputé, et qu'il peut être annihilé.

Il semble que l'administration leur ait expliqué que c'était « pour leur permettre de toucher la prime REP + ». Or le versement de cette indemnité est liée à l'exercice effectif d'un remplacement en REP ou REP +, missions qu'ils doivent remplir toute l'année.

C'est pourquoi, nous dénonçons cette injustice notoire.

Nous vous demandons de bien vouloir rétablir l'égalité de traitement entre tous les collègues dans cette affaire et donc le versement des ISSR pour tous les remplacements effectués durant l'année quelle que soit l'école et les indemnités REP + pour chaque jour de remplacement dans les écoles du réseau.

Nos collègues exercent dans des situations difficiles surtout quand il s'agit de remplacer une classe par demi-journée durant une semaine. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en compte nos demandes et de leur accorder cette compensation financière à laquelle ils ont droit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique à nos sentiments dévoués au service public de l'éducation nationale.